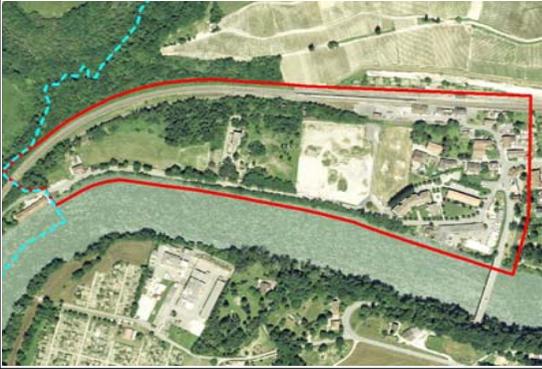


**DARDAGNY - LA PLAINE**  
**Plan directeur de quartier**  
**LE PLAN DU RHÔNE**



Approuvé par le Conseil Municipal de Dardagny le : 17 octobre 2007

Approuvé par le Conseil d'Etat le : 9 janvier 2008

Echelle: <b>1/2000</b>	Collaborations: Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau et des rives - DT	Secteur/Sous-Secteur statistique: <b>20 00 07</b>	Plan No	Indice
Date: 20 juin 2004 <b>Modifications</b> DAEL/SPDL 30 novembre 2004 30 juillet 2005 17/12/05 CP 20 février 2007	Triporteur architectes Vividis environnement J.-P. Haring	Archives internes:	<b>29436-519</b>	

- LEGENDE**
- DEPLACEMENTS**
- Route de Chaux: nouveau tracé
  - Troignon avec mesures de modulation de circulation
  - Emploi d'un éventuel futur P+R souterrain construit dans le dessous (2 ou 3 niveaux), avec possibilité d'accès direct depuis la route de Chaux.
  - Accès au P+R souterrain
  - Desserte interne du nouveau quartier (station industrielle)
  - Accès aux installations de la Dohaie et de la station SP+CP
  - Cheminement arboré, liaison piétons et cyclistes principale
  - Cheminement piétons secondaires, tracé indicatif
  - Cheminement de promenade (sousterrain et à compléter)
- CONSTRUCTIONS**
- Sous-périèmes d'aménagement (PLO)
  - Périème destiné prioritairement à des bâtiments de logement, BSL. Adossés sans rez-de-chaussée, (garage 0,8 à 1,0) Garage maximum R + 3
  - Périème destiné à des équipements publics communaux, Surface max: 600 m<sup>2</sup> habitable pour accueillir un petit groupe scolaire ou polyvalent
  - Périème destiné à un projet commercial Surface (max: 2000 m<sup>2</sup>) destiné à des activités sans nuisances, des logements ou un équipement public.
  - Constructions existantes
  - Changement d'affectation possible: destination publique ou collective
  - Construction pouvant être conservée: faisabilité d'une réhabilitation à étudier dans le cadre de l'aménagement de l'axe de délaissament (quai d'information, bureaux, superstore, etc.)
  - Installation de fret ferroviaire: disjoncteur à étudier dans le cadre de l'étude d'aménagement de la Place de la Gare
- ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS**
- PLACE DE LA GARE: périmètre d'une étude d'aménagement à réaliser: espace public, place d'échange, P+R, équipement
  - Espace public à remodeler
- ESPACES VERTS**
- Aire de délaissament
  - Surfaces botaniques
  - Espace à vocation naturelle: gestion extensive différenciée
  - Arbres, espèces indigènes adaptés au lieu
  - Risques d'arbres à prévenir
  - Périème destiné à l'aménagement d'un îlot: (bras latéral, berges (sousterrain) et zone rive)
  - Eaux libres: (indiqué)
  - Accès à l'eau: possibilité de baignade à l'extrémité du bras
  - Pontons de baignade
  - Espace vert de transition
  - Revitalisation des rives: mobilité aquatique, santé et autres
  - Alignement fixé par la Loi sur les eaux: aucune construction n'est autorisée à moins de 50 m de la rive
  - Parcelle 544: mise en conformité des aménagements avec la zone de verdure assistée
  - Frontière naturelle

